

[Text]

The Chairman: Which paragraph (e) are...?

Mr. Walsh: In the government motion G-3.

The Chairman: Excuse me, yes.

Mr. Walsh: Mr. MacWilliam's motion fits between paragraph (c) and (e).

The Chairman: We will deal with Motion N-6 just prior to G-3(4).

Mr. Walsh: Okay.

The Chairman: Mr. MacWilliam, how many other motions do you have? What about N-6? We have dealt with that...N-7.

Mr. MacWilliam: It is set aside at this point.

Mr. Walsh: Mr. MacWilliam's motion N-7, Mr. Chairman, deals with line 33; paragraph (e) of G-3 deals with lines 32 and 33.

The Chairman: So can we make that G-3(4) as well? We will have to deal with N-7 after we have dealt with the total G-3.

Mr. Walsh: In fact, I think if Mr. MacWilliam were to compare the two motions he might agree to do his motion N-7 after the government's paragraph (e) is done. The substance of Mr. MacWilliam's motion is to add an additional paragraph. It is a separate matter from the government's motion so it could follow.

The Chairman: N-7 would follow G-3(4).

Mr. Walsh: Yes, I think so.

The Chairman: We are then ready to deal with amendment G-3(1). Is that correct?

I would like to ask Mr. Dorin to take the chair on this motion, as I have an interest in addressing this. I think it is more appropriate if I address it from the benches.

I want to start by saying that I have great respect for the minister, the department, and the work that has been done on this bill. I support the bill entirely and will certainly vote for the bill. But I have great difficulty with this amendment in paragraph (a) where the word "cultural" is to be deleted and the word "political" as well.

Frankly, this paragraph deals with the very objectives of the bill. It talks about a telecommunications bill that will "safeguard, enrich and strengthen the cultural, social, political and economic fabric of Canada". I understand that same objective is stated in the Broadcasting Act.

I think it is an admirable statement of objectives. It speaks about the comprehensive purposes of the bill, and it is obvious that there has been considerable representations or pressure, or what have you, of a political nature to remove the word "cultural" and the word "political". I am not particularly convinced about the word "political", but it is in the Broadcasting Act so I could live with it. I think it is part of the reality of Canadian society.

I think that having the word "cultural" in this bill and then deleting it is a powerful statement. It would have been better if the word "cultural" had never been in the bill. But obviously the original authors of the bill thought that the word "cultural" was important.

[Translation]

Le président: Vous parlez du paragraphe e)...?

M. Walsh: Dans la motion ministérielle G-3.

Le président: Oui, en effet.

M. Walsh: La motion de M. MacWilliam s'insère entre les paragraphes c) et e).

Le président: Nous allons donc étudier la motion N-6 juste avant la G-3(4).

M. Walsh: D'accord.

Le président: Monsieur MacWilliam, combien d'autres motions avez-vous? Et la N-6? Nous avons réglé le cas de la N-7.

M. MacWilliam: On l'a mise de côté pour le moment.

M. Walsh: Monsieur le président, la motion N-7 de M. MacWilliam porte sur la ligne 33; le paragraphe e) de la motion G-3 traite des lignes 32 et 33.

Le président: Pourrait-on donc étudier la G-3(4) en même temps? Il faudra aborder la N-7 après en avoir fini avec toutes les G-3.

M. Walsh: En fait, je crois que si M. MacWilliam comparait les deux motions, il serait peut-être d'accord pour étudier sa motion N-7, après en avoir fini avec le paragraphe e) de la motion ministérielle. En effet, la motion de M. MacWilliam vise à ajouter un nouveau paragraphe. C'est une question distincte de la motion ministérielle et on pourrait donc l'étudier ensuite.

Le président: Vous dites que N-7 devrait suivre G-3(4).

M. Walsh: Oui, je crois.

Le président: Nous sommes donc prêts à passer à la proposition d'amendement G-3(1). N'est-ce pas?

Je demanderais à M. Dorin de présider la réunion pendant que nous discutons de cette motion, car je voudrais intervenir là-dessus, et il me semble qu'il serait préférable que je le fasse à titre de membre du comité.

Je dirais tout d'abord que j'ai le plus grand respect pour le ministre et tout le personnel du ministère qui ont fait du très bon travail. J'appuie sans réserve le projet de loi et je voterai certainement pour son adoption. Pourtant, j'ai énormément de difficulté à accepter cette proposition d'amendement du paragraphe a) visant à supprimer les mots «culturel» et «politique».

Franchement, ce paragraphe traite des objectifs même du projet de loi. Il y est question d'une politique des télécommunications visant à «sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada». Sauf erreur, le même objectif est énoncé dans la Loi sur la radiodiffusion.

Je trouve que c'est un énoncé admirable qui vise à établir la raison d'être du projet de loi sous tous ses aspects. Il est évident que l'on a exercé des pressions considérables, dans les milieux politiques, pour faire supprimer les mots «culturel» et «politique». Je ne suis pas particulièrement convaincu du bien-fondé de ce mot «politique», mais il figure dans la Loi sur la radiodiffusion et je suppose que je peux composer avec cela. En fait, cela fait partie de la société canadienne.

Par ailleurs, je trouve que le fait d'enlever le mot «culturel» après l'avoir inséré dans le projet de loi transmet un message important. Il aurait été préférable que le mot «culturel» ne soit jamais inséré dans le projet de loi. Manifestement, toutefois, les rédacteurs du projet de loi ont jugé important d'y inclure le mot «culturel».